



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DÉLIBÉRATION n° 2024/07/101**

Enseignement

**Séance du 22 juillet 2024**  
**Date de convocation : 16 juillet 2024**  
**Membres en exercice : 33**  
**26 présents – 32 votants**  
**Le quorum est atteint.**

**OBJET :** Création d'un Relais Petite Enfance en cofinancement avec les villes de la Communauté de Communes de Petite Camargue dans le cadre de la Convention territoriale globale

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux juillet à dix-neuf heures, le conseil municipal de Vauvert (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle Bizet, sous la présidence de Monsieur Jean DENAT, maire en exercice.

**Présents :**

Jean DENAT, Katy GUYOT, Bruno PASCAL, Annick CHOPARD, Rodolphe RUBIO, Laurence EMMANUELLI, Elisabeth MICHALSKI, Christian SOMMACAL, Magali NISSARD, Francine CHALMETON, Jacky PASCAL, Christiane ESPUCHE, Bruno JOUANNE, Nicole DUQUESNE, Frédéric DUMAS, Mohammed TOUHAMI, Benjamin ROUVIERE, Florinda RACE, Jean-Paul BERTRAND, Michel MATIVAL, Sandra LIAUTAUD, Sandrine RIOS, Serge GARNIER, Carole CALBA, Emmanuelle GAVANON, Agnès AUGUSTE.

**Absents ayant donné procuration :**

Farouk MOUSSA a donné procuration à Jean DENAT  
Daniel SALMERON a donné procuration à Bruno PASCAL  
Chantal LAIR-LACHAPELLE a donné procuration à Katy GUYOT  
Alexandre BRIGNACCA a donné procuration à Magali NISSARD  
Jean-Louis MEIZONNET a donné procuration à Emmanuelle GAVANON  
René GIMENEZ a donné procuration à Agnès AUGUSTE

**Absent excusé :**

Jean-Pierre GUSAÏ

En début de séance et en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance : **Michel MATIVAL a été élu à l'unanimité** (Jean DENAT(2), Katy GUYOT (2), Bruno PASCAL (2), Annick CHOPARD, Rodolphe RUBIO, Laurence EMMANUELLI, Elisabeth MICHALSKI, Christian SOMMACAL, Magali NISSARD (2), Francine CHALMETON, Jacky PASCAL, Christiane ESPUCHE, Bruno JOUANNE, Nicole DUQUESNE, Frédéric DUMAS, Mohammed TOUHAMI, Benjamin ROUVIERE, Florinda RACE, Jean-Paul BERTRAND, Michel MATIVAL, Sandra LIAUTAUD, Sandrine RIOS, Serge GARNIER, Carole CALBA, Emmanuelle GAVANON (2), Agnès AUGUSTE (2)).

**RAPPORTEUR** : Mme Magali NISSARD, adjoint au maire

**EXPOSE :**

**VU** la Convention Territoriale Globale signée le 29 novembre 2022 entre les villes d'Aimargues, d'Aubord, de Beauvoisin, du Cailar, et de Vauvert, ainsi que la Communauté de Communes de Petite Camargue et la Caisse d'Allocations Familiales du Gard,

**VU** Le comité technique en date du 19 juin 2024,

**CONSIDERANT** la nécessité de mettre en place un Relais Petite Enfance sur le territoire de Petite Camargue au vu du diagnostic de la Convention Territoriale Globale,

**CONSIDERANT** la loi n° 2023-1196 pour le plein emploi promulguée le 18 décembre 2023, qui modifie dans ses articles 17, 18 et 19, la gouvernance en matière d'accueil du jeune enfant, en faisant des communes les autorités organisatrices de cet accueil.

**CONSIDERANT** l'obligation dans la loi n° 2023-1196 d'assurer l'information auprès des familles et le pilotage local qualitatif des solutions d'accueil par un Relais Petite Enfance (RPE) à partir de 10 000 habitants dans le cadre du Service Public de la Petite Enfance (SPPE).

**CONSIDERANT que le diagnostic local montre l'importance de créer un Relai Petite Enfance sur notre territoire au travers des données suivantes :**

- *Entre 128 et 137 assistantes maternelles sur le territoire recensées en 2024 suivant les listes décalage entre ville et PMI , hors Maison d'Assistante Maternelle*
- *Près de 400 familles concernées par l'emploi d'assistant(e) maternel(le)*
- *Un RPE sur Vergèze saturé par les demandes et qui ne peut accueillir les familles du territoire de petite Camargue*
- *Un métier d'assistant(e) maternel(le) isolé et peu attrayant pour les jeunes*
- *Des besoins de mode de garde à développer pour permettre au territoire de renouveler sa population et de garder son attractivité envers les familles.*
- *Une fonction de parent employeur à accompagner pour favoriser l'accueil à domicile*
- *Une démarche de partenariat sur le territoire à développer pour offrir et répondre aux besoins de la population du territoire.*
- *Une demande forte des assistant(e)s maternel(le)s et des familles pour la création d'un RPE sur le territoire*

**CONSIDERANT que** les missions d'un Relais Petite Enfance permettent d'assurer des missions d'accompagnement de tous les acteurs pour une meilleure articulation avec :

**Les assistant(e)s maternel(le)s :**

- *Informe et accompagne les professionnels de l'accueil individuel dans leurs pratiques*
- *Valorise le métier d'assistant(e) maternel(le)*
- *Renseigne sur le statut de salarié du particulier-employeur*
- *Facilite le départ en formation continue*
- *Propose des temps d'échange et d'écoute (individuel et collectif)*
- *Organise des ateliers d'éveil et des temps festifs*

**Les parents :**

- *Informe sur l'ensemble de l'offre d'accueil du territoire en complément du site monEnfant.fr*
- *Offre un cadre de rencontre et d'échange*
- *Transmet la liste des assistant(e)s maternel(le)s du secteur*
- *Accompagne dans l'appropriation de leur rôle de parent employeur (contrat de travail)*
- *Assure des temps de médiation entre parents et assistante maternelle*

**Les enfants :**

- Met en place des ateliers d'éveil collectifs favorisant la socialisation,
- Organise des temps festifs (spectacles, sortie, fêtes,...)
- Assure une veille éducative

**Les partenaires de la petite enfance :**

- Développe le travail de réseau
- Assure un lien avec les différents modes d'accueil et les partenaires du territoire (Etablissement d'accueil du jeune enfant, halte-garderie, écoles, Caisse d'Allocations Familiales, Protection Maternelle Infantile, Comité Départemental d'Education pour la Santé, Handicap30, URSSAF, Pajemploi, France travail, Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents,...)
- Favorise des projets ponctuels en fonction des besoins et des ressources locales du territoire.

**CONSIDERANT** les propositions retenues par le comité technique CTG du 19 juin 2024 où les ville d'AUBORD, du CAILAR, de BEAUVOISIN et de VAUVERT ont acté :

- La création d'un Relais Petite Enfance itinérant co-financé
- Une gestion communale à une ville porteuse
- Un gestionnaire désigné : la ville de VAUVERT
- Une répartition des coûts par nombre d'habitants de chaque commune
- Le pôle administratif fixe au sein des locaux de la maison France service de Vauvert (accompagnement administratif des familles et des assistants (es) maternels(les), réseau de partenaires, formation des assistants (es) maternels(les), analyse de pratique, guichet unique,...) .
- Une matinée par semaine d'accueil ludique pour les assistants (es) maternels(les) et les enfants sur chaque commune.
- Le recrutement d'un équivalent temps plein pour les deux premières années de mise en place du Relais Petite Enfance.

**PROPOSITION :** Le rapporteur propose donc au conseil municipal de :

- Créer un relais petite enfance sur la Commune
- Faire gérer ce service directement par l'administration communale pour une application au 1er novembre 2024
- Autoriser monsieur le Maire à signer la lettre d'intention en direction de la Caisse d'Allocations Familiales du Gard
- Autoriser monsieur le Maire à signer toutes conventions de cofinancement avec les communes de Petite Camargue, la Communauté de Communes de Petite Camargue ou la CAF afférentes au fonctionnement du RPE
- Autoriser monsieur le Maire à solliciter les financements de la Caisse d'Allocations Familiales afférent à ce type de service

**DECISION :** Le conseil municipal, oui l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré  
**DECIDE**

**D'adopter à l'unanimité la proposition du rapporteur** (Jean DENAT(2), Katy GUYOT (2), Bruno PASCAL (2), Annick CHOPARD, Rodolphe RUBIO, Laurence EMMANUELLI, Elisabeth MICHALSKI, Christian SOMMACAL, Magali NISSARD (2), Francine CHALMETON, Jacky PASCAL, Christiane ESPUCHE, Bruno JOUANNE, Nicole DUQUESNE, Frédéric DUMAS, Mohammed TOUHAMI, Benjamin ROUVIERE, Florinda RACE, Jean-Paul BERTRAND, Michel MATIVAL, Sandra LIAUTAUD, Sandrine RIOS, Serge GARNIER, Carole CALBA, Emmanuelle GAVANON (2), Agnès AUGUSTE (2))

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**A Vauvert, le 22 JUL. 2024**

**Le maire,**

  
**Jean DENAT**



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de :

- son dépôt en préfecture le.....
- sa notification le.....
- sa publication le..... **25 JUL. 2024** .....

et informe qu'en vertu du décret 83-1025 le présent peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter du .....

Pour le maire par délégation,  
La directrice générale des services,  
Yolande Cavalier